

# **Évaluation périodique du programme de maîtrise en études internationales**

**(Institut québécois des hautes études  
internationales)**

- **Sommaire de l'évaluation**
- **Plan d'action de la directrice**

**Conseil universitaire du 1<sup>er</sup> avril 2008**



## **SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION**

### ***Maîtrise en études internationales***

Le programme de maîtrise en études internationales, créé officiellement en 1987, est rattaché à l'Institut québécois des hautes études internationales (IQHEI). À l'automne 2006, le programme de maîtrise avec mémoire comptait 25 étudiants, dont 40 % étaient des femmes et le programme de maîtrise avec stage et essai (maîtrise professionnelle) comptait 71 étudiants, dont 69 % de femmes.

### **PRINCIPALES ÉTAPES DE L'ÉVALUATION**

- La constitution du dossier d'autoévaluation incluant les diverses consultations réalisées auprès des étudiants, des professeurs, des employeurs et des diplômés, la détermination du mandat, la nomination des experts externes, toutes ces étapes ont été complétées entre octobre 2006 et février 2007.

#### Les experts externes

Claire Turenne-Sjolander, professeure, École d'études politiques, Université d'Ottawa  
Pierre Binette, professeur, Département d'histoire et de sciences politiques, Université de Sherbrooke

- Le dossier d'autoévaluation a été transmis pour examen aux évaluateurs externes le 5 mars 2007.
- Les experts externes sont venus à l'Université Laval les 21 et 22 mars 2007 et ont rendu leur rapport final conjoint le 10 avril 2007. Les responsables concernés ont été invités à faire part de leurs réactions relativement à ce rapport.
- Le Comité institutionnel d'évaluation des programmes a transmis en juillet 2007 son rapport d'évaluation au vice-recteur aux études et aux activités internationales qui l'a acheminé le 4 septembre à la direction de l'Institut.
- La direction de l'Institut a transmis son Plan d'action final au vice-recteur aux études et aux activités internationales en février 2008.
- Le rapport d'évaluation et le plan d'action ont fait l'objet d'une présentation au Conseil universitaire du 1<sup>er</sup> avril 2008.

### **RÉSUMÉ DU RAPPORT DU COMITÉ INSTITUTIONNEL**

#### **Principales forces de ce programme**

- La compétence et le dévouement du corps professoral et du personnel d'appui au programme ;
- La pluridisciplinarité de la formation ;
- La renommée du programme ;
- La dimension pratique du programme (stages) ;
- Le calibre des étudiants ;
- Les moyens mis en place pour favoriser la bonne intégration, la persévérance et la réussite des étudiants ;
- La participation des étudiants à la vie scientifique.

#### **Principaux points à améliorer**

- L'animation des séminaires pluridisciplinaires ;
- La distinction entre le contenu de la concentration en développement international et celui de la concentration en relations internationales ;

- La mise en place d'un système de réseautage entre les diplômés ;
- Le recrutement des étudiants étrangers ;
- L'accès à des espaces de travail pour les étudiants.

### **Principaux points à examiner**

- Les modalités de rattachement des ressources professorales et leur contribution ;
- La reconnaissance des tâches des professeurs en lien avec leur participation à l'enseignement et à l'encadrement des travaux de recherche dans le programme ;
- Le soutien financier offert aux étudiants ;
- La scolarité complémentaire exigée aux étudiants ;
- Les exigences relatives à l'essai ;
- La stabilité dans la direction du programme.

### **Recommandations**

#### **Recommandation 1**

Que l'on distingue mieux les deux concentrations (développement international et relations internationales) offertes dans le programme.

#### **Recommandation 2**

Que l'on revoie les modalités de choix des cours à option.

#### **Recommandation 3**

Que l'on s'assure que la formule d'animation des séminaires permette l'offre d'un réel cours pluridisciplinaire.

#### **Recommandation 4**

Que l'on revoie les exigences de l'essai en fonction du nombre de crédits actuellement accordés.

#### **Recommandation 5**

Que l'on examine les facteurs susceptibles d'accroître la stabilité de la direction de programme.

#### **Recommandation 6**

Que l'on revoie les exigences de scolarité complémentaire.

#### **Recommandation 7**

Que l'on augmente le recrutement d'étudiants étrangers.

#### **Recommandation 8**

Que l'on développe un système de réseautage entre les diplômés eux-mêmes et entre les diplômés et les étudiants actuellement inscrits au programme.

#### **Recommandation 9**

Que l'on examine différentes options en vue de doter le programme des ressources professorales dont il a besoin.

#### **Recommandation 10**

Que l'on offre aux étudiants des espaces de travail appropriés.

# **Évaluation périodique du programme de maîtrise en études internationales**

Institut québécois des hautes études internationales (IQHEI)

- Plan d'action de la directrice

Le 20 février 2008

# INSTITUT QUÉBÉCOIS DES HAUTES ÉTUDES INTERNATIONALES

Plan d'action de la direction de l'Institut québécois des hautes études internationales (IQHEI) relatif au **Rapport d'évaluation périodique du programme de maîtrise en études internationales**.

## 1. Brève présentation du programme

Le programme a vu le jour en 1987 sous l'appellation de maîtrise en relations internationales.

Il est devenu une maîtrise en études internationales en 2004. L'évaluation qui est en voie d'être complétée est la première à laquelle le programme a été soumis depuis son agrément final par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Les résultats d'une enquête publiée en février 2007 par des chercheurs du College of William and Mary de Williamsburg en Virginie indiquent que le programme de maîtrise en études internationales de l'Université Laval se classe au 12<sup>e</sup> rang parmi les universités nord-américaines et européennes, au 3<sup>e</sup> rang au Canada à la suite de Carleton et Toronto et au 1<sup>er</sup> rang au Québec. Les experts externes qui ont contribué à l'évaluation périodique de la maîtrise soulignent également la qualité du programme. À leur avis, le caractère pluridisciplinaire de la formation, avec ses disciplines centrales que sont le droit, l'économie et la science politique, demeure un atout de premier plan. Le taux de placement des diplômés montre bien que cette formation répond à une demande importante de spécialistes en études internationales. Près de 90 % obtiennent un emploi relié à leur domaine d'études dans les 12 mois suivant leur diplomation. Les employeurs disent apprécier particulièrement chez les diplômés leur souplesse, leur polyvalence, leur esprit d'analyse et de synthèse et leur capacité à travailler en équipe.

Les experts externes précisent encore que, en raison des activités importantes de recherche au sein de l'IQHEI, l'arrimage étroit entre l'Institut et le programme constitue une forme de garantie quant à l'état d'avancement des connaissances transmises dans le cadre des activités académiques. Ainsi, estiment-ils, l'IQHEI est le réel porteur du programme. Ils mettent enfin l'Université Laval en garde relativement à la mise en place imminente d'autres programmes semblables ailleurs et à la nécessité de soutenir de manière décisive le programme pour qu'il demeure l'un des plus réputés.

Les études internationales sont traditionnellement considérées comme pluridisciplinaires par nature. Ainsi, l'Institut universitaire de hautes études internationales de Genève a été créé sur ce modèle au lendemain de la Première Guerre mondiale. Les études internationales réfèrent d'abord aux relations internationales. Ces dernières sont généralement comprises comme les rapports entre États, mais elles englobent maintenant également les acteurs non étatiques. De même, la distinction de ce qui est externe et de ce qui est interne à l'État ne délimite plus strictement le champ des études internationales puisque nombre de questions internes ont des incidences externes et inversement. Dans la même perspective, la question du développement socio-économique des sociétés a pris une dimension internationale majeure qui recouvre une interaction continue d'acteurs et de processus internes et externes. Relations internationales et développement international se croisent constamment, par exemple, dans la relation entre paix/sécurité et développement ou dans celle entre développement et commerce international. De façon régulière, l'évolution du programme vise à prendre en compte ces changements. Les disciplines centrales demeurent le droit, l'économie et la science politique qui permettent d'interpréter les réalités internationales en prenant en compte leurs dimensions les plus importantes.

Parallèlement à l'évolution de leur objet, les études internationales se sont diversifiées et souvent spécialisées. On peut ainsi les approfondir, par exemple dans le cadre du programme, en matière de paix et sécurité, de développement international, d'environnement ou encore de droits de la personne. La complexité des questions internationales appelle non seulement une approche pluridisciplinaire, mais aussi un niveau supérieur d'études. Cette pluridisciplinarité se développe particulièrement bien au deuxième cycle universitaire sur la base d'une bonne formation disciplinaire de premier cycle.

## **2. Résumé des principales forces et points à améliorer**

### Principales forces de ce programme :

- La compétence et le dévouement du corps professoral et du personnel d'appui au programme;
- La pluridisciplinarité de la formation;
- La renommée du programme;
- La dimension pratique du programme (stages);
- Le calibre des étudiants;
- Les moyens mis en place pour favoriser la bonne intégration, la persévérance et la réussite des étudiants;
- La participation des étudiants à la vie scientifique.

### Principaux points à améliorer :

- L'animation des séminaires pluridisciplinaires;
- La distinction entre le contenu de la concentration en développement international et celui de la concentration en relations internationales;
- La mise en place d'un système de réseautage entre les diplômés;
- Le recrutement des étudiants étrangers;
- L'accès à des espaces de travail pour les étudiants.

### Principaux points à examiner :

- Les modalités de rattachement des ressources professorales et leur contribution;
- La reconnaissance des tâches des professeurs pour leur participation à l'enseignement et à l'encadrement des travaux de recherche dans le programme;
- Le soutien financier offert aux étudiants;
- La scolarité complémentaire exigée aux étudiants;
- Les exigences pour l'essai;
- La stabilité dans la direction du programme.

### **3. Plan d'action**

#### **Recommandation 1**

*Que l'on distingue mieux les deux concentrations (développement international et relations internationales) offertes dans le programme.*

Depuis septembre 2007, l'attention du Comité de programme s'est portée en priorité sur la concentration en développement international dans le but de la rendre plus spécifique par des cours obligatoires propres. Le résultat se traduit par l'introduction de sept cours nouveaux en remplacement de cours anciens. Il s'agit de cours existants qui sont introduits dans des blocs de cours obligatoires comme l'illustre l'Annexe 1. Ces changements ont été faits en consultation et avec l'accord des unités concernées.

#### **Recommandation 2**

*Que l'on revoie les modalités de choix des cours à option.*

Les cours à option, provenant de plusieurs disciplines, font actuellement l'objet d'une longue liste insérée dans la description du programme. Cette liste est difficile à garder à jour et se révèle trompeuse quant à la mise à l'horaire des cours qui y apparaissent. Le Comité de programme a résolu de les identifier d'une façon générale comme l'ensemble des cours de 2<sup>e</sup> cycle des facultés participantes sous réserve de l'approbation de la direction de programme. L'Annexe 1 indique ce changement.

#### **Recommandation 3**

*Que l'on s'assure que la formule d'animation des séminaires permette l'offre d'un réel cours pluridisciplinaire.*

La formule et l'offre des séminaires pluridisciplinaires ont été revues par le Comité de programme en coordination avec la direction de l'Institut et les unités concernées. L'objectif était de renforcer leur nature pluridisciplinaire et la participation des professeurs, tout en préservant le besoin d'une participation active de tous les participants par un nombre maximum d'inscrits au séminaire. La révision a été aussi guidée par le souci de bien relier l'enseignement et la recherche en sollicitant les chercheurs membres des groupes de recherche actifs de l'IQHEI pour la prise en charge de ces séminaires par équipe de deux.

Les changements apportés aux séminaires apparaissent dans l'Annexe 2.

#### **Recommandation 4**

*Que l'on revoie les exigences de l'essai en fonction du nombre de crédits actuellement accordés.*

La question de l'essai est à l'ordre du jour du Comité de programme. Elle sera examinée sous l'angle des exigences actuelles par rapport au nombre de crédits accordés et sous celui de la structure du programme dans la mesure où le nombre de crédits serait augmenté. Dans un cas comme dans l'autre, les directives relatives à la rédaction de l'essai devront être revues et précisées clairement d'ici la fin de 2008.

### **Recommandation 5**

*Que l'on examine les facteurs susceptibles d'accroître la stabilité de la direction de programme.*

La direction de l'Institut et celles des unités concernées ont convenu du partage entre elles de la tâche de la direction du programme pour la période 2008 à 2017. L'extrait ci-joint du protocole d'entente entre les unités participant aux activités de l'IQHEI, qui est en cours de renouvellement, détaille l'accord sur la direction de programme (Annexe 3).

### **Recommandation 6**

*Que l'on revoie les exigences de scolarité complémentaire.*

L'ordre du jour du Comité de programme pour l'année 2008 inclut la révision de la scolarité complémentaire en vue d'en examiner le contenu, les exigences et la formule. Même si les membres du comité n'en n'ont pas encore formellement discuté, les points de vue apparaissent partagés sur cette question. Il faudra prendre en compte les conditions d'une réelle pluridisciplinarité ainsi que l'effort particulier demandé aux étudiants issus d'autres disciplines que les disciplines constitutives du programme.

### **Recommandation 7**

*Que l'on augmente le recrutement d'étudiants étrangers.*

Avec l'aide de la Direction des affaires publiques de l'Université Laval, l'IQHEI a développé un plan de communication et de recrutement à l'hiver 2007. L'utilisation du réseautage avec certains collaborateurs privilégiés a été identifiée comme moyen pour favoriser le recrutement externe. Ainsi, le développement de partenariats avec des universités étrangères est l'option principale envisagée pour améliorer la promotion des programmes de l'IQHEI à l'international. En plus des six protocoles déjà signés avec des institutions étrangères au cours des trois dernières années (Argentine, Chili, États-Unis, Norvège, Pérou, Suède), la direction de programme travaille présentement sur trois ententes additionnelles (France, Allemagne et Inde). À l'interne, des rencontres avec le directeur du Bureau du recrutement et la vice-rectrice adjointe aux études et aux activités internationales sont également à prévoir pour renforcer notre stratégie de recrutement international.

Par ailleurs, l'option de partenariats avec des universités étrangères est assez complexe quand elle vise une double diplomation. Elle sera considérée avec attention et dans la mesure du possible par le Comité de programme et la direction de l'Institut.

Au-delà des actions de promotion du programme, c'est le soutien financier disponible pour les étudiants étrangers qui doit être développé. La direction de l'Institut y travaille dans le cadre de ses efforts de développement des ressources financières de l'Institut.

### **Recommandation 8**

*Que l'on développe un système de réseautage entre les diplômés eux-mêmes et entre les diplômés et les étudiants actuellement inscrits au programme.*

La direction du programme et celle de l'Institut ont déjà amorcé des actions en ce sens. De nouvelles initiatives ont été lancées en 2008-2009 avec les objectifs suivants de : (1) mettre sur pied une banque de données à jour des diplômés, (2) créer un espace distinct sur le site internet de l'IQHEI pour faire la promotion du réseau des diplômés, (3) favoriser la création d'une association formelle des diplômés. Par ailleurs, en collaboration avec l'ADUL, une activité de réseautage annuelle sera mise sur pied à compter d'octobre 2009.



### **Recommandation 9**

*Que l'on examine différentes options en vue de doter le programme des ressources professorales dont il a besoin.*

Dans le cadre du renouvellement du protocole d'entente entre les unités participant aux activités de l'IQHEI, le Conseil de l'Institut a mis sur pied un comité de doyens de Facultés partenaires de l'Institut pour discuter de l'offre de cours pour le programme de maîtrise. Les travaux du comité ont conduit à la rédaction de l'article 6 du nouveau protocole intitulé « Les engagements des partenaires facultaires et de leurs départements vis-à-vis l'offre de cours » (Annexe 4).

### **Recommandation 10**

*Que l'on offre aux étudiants des espaces de travail appropriés.*

Lors de la réunion du Comité de gouvernance tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2007, il a été retenu comme l'une des conditions essentielles pour permettre aux programmes de l'Institut de se maintenir avec succès et se développer, une condition portant sur les locaux de l'Institut, laquelle se lit comme suit :

- 4.4.3 Les conditions de succès relatives à la visibilité de l'Institut, notamment les locaux qui devraient lui être dédiés :

La direction de l'Université doit prévoir pour l'Institut des locaux autres que ceux qu'il occupe actuellement et mettre à sa disposition des locaux permettant à ses étudiants, professeurs et chercheurs de se retrouver pour travailler et partager leurs connaissances et expérience.

(Extrait du compte rendu de la réunion du Comité de gouvernance de l'Institut québécois des hautes études internationales tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2007)

Aussi, dans les circonstances, l'Institut participe avec beaucoup d'intérêt aux travaux de prise d'inventaire des locaux du pavillon Charles-De Koninck, notamment en raison des travaux de mise en conformité de normes qui seront entrepris sous peu et du déménagement du Département de géographie du pavillon Charles-De Koninck au pavillon Gene-H.-Kruger.

## ANNEXE 1

### **Nouvelle structure de la concentration développement international**

Approuvée par le Comité de programme, 31 janvier 2008

#### **COURS OBLIGATOIRES : PRENDRE UN COURS (3 crédits) PAR BLOC**

##### **BLOC A : prendre un des deux cours suivants**

*Précédemment DRT-64012 : Droit international économique*

- DRT-65401 : Protection internationale des droits et libertés et droits humanitaires
- DRT-66930 : Sécurité alimentaire mondiale

##### **BLOC B : prendre un des deux cours suivants**

*Précédemment POL-64070 : Les politiques du Canada et du Québec dans l'environnement international ou POL-65642 : Théorie des relations internationales*

- POL-66419 : Évaluation des politiques\*
- \* Le cours met l'accent sur les questions de la coopération au développement.
- SOC-63137 : Sociologie du développement

##### **BLOC C : prendre un des deux cours suivants**

*Précédemment ERU-62997 : Théorie et modélisation du développement agroalimentaire ou ERU-63157 : Développement agroalimentaire*

- ERU-63399 : Ruralité et sous-développement
- ECN-66770 : Pauvreté et développement économique

##### **BLOC D : prendre un des deux cours suivants**

*Précédemment GIE-64372 : Gestion de projets internationaux ou RLI-65991 : Écarts culturels et relativité de l'éthique ou GIE-64375 : Les relations humaines dans les affaires internationales*

- GIE-64372 : Gestion de projets internationaux
- ERU-61891 : Gestion du développement agricole et rural\*
- \* Préalable requis pour l'inscription : ERU-63399 (Ruralité et sous-développement) ou une expérience de terrain.

### **COURS A OPTION : PRENDRE 18 crédits**

- Prendre un minimum de 3 crédits en droit (sigle DRT)
- Prendre un minimum de 3 crédits en économique (sigle ECN ou ERU)
- Prendre un minimum de 3 crédits en science politique (sigle POL)
- Prendre les 9 autres crédits parmi la liste des cours aux sigles suivants : DRT, ECN, ERU, POL, FEM, GIE, GGR, MNG, SOC.

Les choix de cours à option doivent être approuvés par le directeur de programme, qui s'assure de l'adéquation du cours avec les objectifs du programme. Pour une liste des cours accessibles à une session donnée, l'étudiant se réfère à l'horaire de session publié par la direction de programme de l'Institut.

## ANNEXE 2

### Séminaires pluridisciplinaires

Approuvé par le Comité de programme, 31 janvier 2008

No, Titre Thème	Groupe de recherche	Disciplines partenaires
RLI-66499 Séminaire pluridisciplinaire I : « Paix et sécurité »  Concentration relations internationales Session d'automne	Programme paix et sécurité internationales (PSI) Chaire de recherche du Canada sur les conflits identitaires et le terrorisme	<b>Science politique : responsable</b> Droit Autres disciplines associées au groupe : histoire, géographie
RLI-66502 Séminaire pluridisciplinaire II : « Amériques »  Concentration relations internationales Session d'hiver	Centre d'études interaméricaines (CEI)	<b>Droit : responsable</b> Science politique Économie Autres disciplines associées au groupe : géographie
RLI-64010 Séminaire pluridisciplinaire III : « Développement international »  Concentration développement international Session d'automne	Chaire de développement international	<b>Économie rurale : responsable</b> Autres disciplines possibles : sociologie, management, géographie
RLI-66501 Séminaire pluridisciplinaire IV : « Environnement et développement durable »  Concentration développement international Session d'hiver	Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement Chaire de recherche du Canada sur les normes internationales de gestion et affaires environnementales	<b>Chaire en droit</b> Autres disciplines possibles : droit, management, science politique, géographie
RLI-66503 Séminaire pluridisciplinaire V : « Asie »  Session d'automne	Groupe d'études et de recherches sur l'Asie contemporaine (GERAC)	<b>Management</b> Autres disciplines associées au groupe : géographie, histoire, marketing, science politique
RLI-67170 Séminaire pluridisciplinaire VI : « Commerce international »  Session d'automne ou d'hiver	Groupe de recherche en commerce international Groupe AJIT	<b>Économie : responsable</b> Autres disciplines associées au groupe: droit, économie rurale, science politique

### ANNEXE 3

#### Direction de programmes (2008-2017)

Extrait du projet de Protocole d'entente entre les Partenaires facultaires et l'Institut

5. La gestion des programmes de maîtrise et de doctorat de l'institut
  - 5.1 *La responsabilité générale des programmes de maîtrise et de doctorat est dévolue au directeur de l'Institut et au comité directeur de l'Institut de la même façon qu'elle est dévolue à un doyen d'une faculté et au conseil de telle faculté conformément au Règlement des études sous réserve des articles 5.3, 5.7 et 5.8 des présentes.*
  - 5.2 *La gestion des programmes de maîtrise et de doctorat est dévolue à un seul directeur des programmes.*
  - 5.3 *Le directeur des programmes est nommé pour quatre (4) ans par le Comité directeur de l'Institut sur proposition du directeur de l'Institut, après consultation auprès des Partenaires facultaires et suivant le système d'alternance ci-après décrit :*  
  
*2008-2009 – Guy Gosselin;*  
  
*2009-2010 – Un membre du personnel enseignant choisi parmi les membres suggérés par la Faculté de droit;*  
  
*2010-2011 – Un membre du personnel enseignant choisi parmi les membres suggérés par la Faculté de droit;*  
  
*2011-2012 – Un membre du personnel enseignant choisi parmi les membres suggérés par la Faculté de droit;*  
  
*2012-2013 – Un membre du personnel enseignant choisi parmi les membres suggérés par la Faculté de droit;*  
  
*2013-2014 – Un membre du personnel enseignant choisi parmi les membres suggérés par la Faculté des sciences sociales ;*  
  
*2014-2015 – Un membre du personnel enseignant choisi parmi les membres suggérés par la Faculté des sciences sociales ;*  
  
*2015-2016 – Un membre du personnel enseignant choisi parmi les membres suggérés par la Faculté des sciences sociales ;*  
  
*2016-2017 – Un membre du personnel enseignant choisi parmi les membres suggérés par la Faculté des sciences sociales.*
  - 5.4 *Les Partenaires facultaires s'engagent à dégager d'une charge de cours celui de leur professeur qui est directeur des programmes de l'Institut.*
  - 5.5 *Advenant l'impossibilité pour l'un des Partenaires facultaires de remplir l'une des obligations qui lui a été assignée, en vertu de l'article 5.3 des présentes, le Partenaire facultaire qui assumera les obligations du Partenaire facultaire en défaut au lieu et place de ce dernier recevra une indemnité compensatoire*

*égale au coût d'une charge de cours, laquelle indemnité sera payable par le Partenaire facultaire en défaut.*

- 5.6** *Le directeur des programmes remplit toutes les fonctions prévues au Règlement des études.*
- 5.7** *Le directeur de l'Institut voit à la formation du comité du programme de maîtrise et du comité du programme de doctorat conformément aux articles 5.9 et 5.10 des présentes.*
- 5.8** *Les fonctions des comités des programmes de l'Institut sont décrites au Règlement des études.*
- 5.9** *Les membres du comité du programme de maîtrise de l'Institut, avec droit de vote sont :*
- a)** *le directeur des programmes ;*
- b)** *quatre professeurs participant au programme de maîtrise nommés pour deux ans par le comité directeur de l'Institut, sur recommandation du directeur de l'Institut, après consultation auprès des Partenaires facultaires et suivant le système d'alternance ci-après décrit étant entendu que l'Institut avisera les Partenaires facultaires concernés au plus tard le 31 décembre de l'année précédent le début de leur mandat, de leur obligation d'assigner un professeur de leur unité respective comme membre du comité de programme de maîtrise :*
- 2007-2009 Un professeur de la Faculté de droit  
Un professeur de la Faculté des lettres  
Un professeur de la Faculté des sciences sociales  
Un professeur de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation*
- 2009-2011 Un professeur de la Faculté des sciences de l'administration  
Un professeur de la Faculté de foresterie et géomatique  
Un professeur de la Faculté de droit  
Un professeur de la Faculté des sciences sociales*
- 2011-2013 Un professeur de la Faculté de droit  
Un professeur de la Faculté des lettres  
Un professeur de la Faculté des sciences sociales  
Un professeur de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation*
- 2013-2017 Un professeur de la Faculté des sciences de l'administration  
Un professeur de la Faculté de foresterie et géomatique  
Un professeur de la Faculté de droit  
Un professeur de la Faculté des sciences sociales*
- c)** *quatre étudiants inscrits au programme de maîtrise et désignés pour un an par leur association ou, à défaut d'une telle association, élus par une assemblée générale des étudiants concernés, convoquée et présidée par le directeur des programmes.*

**5.10 Les membres du comité du programme de doctorat de l'Institut, avec droit de vote sont :**

- a) *le directeur des programmes ;*
- b) *quatre professeurs participant au programme de doctorat nommés pour deux ans par le comité directeur de l'Institut, sur recommandation du directeur de l'Institut auprès des Partenaires facultaires et suivant le système d'alternance ci-après décrit étant entendu que l'Institut avisera les Partenaires facultaires concernés au plus tard le 31 décembre de l'année précédent le début de leur mandat, de leur obligation d'assigner un professeur de leur unité respective comme membre du comité de programme de doctorat :*

**2007-2009**            *Un professeur de la Faculté de droit  
Un professeur de la Faculté des lettres  
Un professeur de la Faculté des sciences sociales  
Un professeur de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation*

**2009-2011**            *Un professeur de la Faculté des sciences de l'administration  
Un professeur de la Faculté de foresterie et géomatique  
Un professeur de la Faculté de droit  
Un professeur de la Faculté des sciences sociales*

**2011-2013**            *Un professeur de la Faculté de droit  
Un professeur de la Faculté des lettres  
Un professeur de la Faculté des sciences sociales  
Un professeur de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation*

**2013-2017**            *Un professeur de la Faculté des sciences de l'administration  
Un professeur de la Faculté de foresterie et géomatique  
Un professeur de la Faculté de droit  
Un professeur de la Faculté des sciences sociales*

- c) *quatre étudiants inscrits au programme de doctorat et désignés pour un an par leur association ou, à défaut d'une telle association, élus par une assemblée générale des étudiants concernés, convoquée et présidée par le directeur des programmes.*

**5.11 Le directeur de programmes est responsable de l'admission des étudiants et voit à ce que les exigences d'admission des programmes de maîtrise et de doctorat soient suivies.**

## ANNEXE 4

### Engagements des Partenaires facultaires et de leurs départements vis-à-vis l'offre de cours

Extrait du projet de Protocole d'entente entre les Partenaires facultaires et l'Institut

#### 6. Les engagements des partenaires facultaires et de leurs départements vis-à-vis l'offre de cours

- 6.1 *L'offre des cours dont les HEI ont besoin comprend des cours obligatoires (Annexe « B »)<sup>1</sup>, des séminaires pluridisciplinaires (Annexe « C »)<sup>2</sup>, un cours de méthodologie (doctorat) et des activités d'encadrement pour les thèses, mémoires et essais.*

##### LES COURS OBLIGATOIRES

- 6.2 *Chacun des Partenaires facultaires et leurs départements s'engagent à offrir l'ensemble des cours décrits dans la section des cours obligatoires apparaissant dans la description officielle des programmes et plus particulièrement à l'Annexe « B » des présentes et relevant de leur responsabilité respective et doit garantir les places nécessaires aux étudiants inscrits aux Programmes de maîtrise et de doctorat de l'Institut.*
- 6.3 *Chacun des Partenaires facultaires et leurs départements s'engagent à prévoir annuellement dans la charge de travail de leurs professeurs les cours obligatoires décrits à l'Annexe « B » des présentes, laquelle sera mise à jour annuellement par l'Institut qui devra informer les Partenaires facultaires et leurs départements au plus tard le 31 décembre de chaque année du choix proposé des cours pour l'année académique suivante.*
- 6.4 *Chacun des Partenaires facultaires et leurs départements s'engagent à informer le directeur de l'Institut au plus tard le 1<sup>er</sup> mars de chaque année de la liste des cours obligatoires offerts par eux et, advenant qu'ils soient incapables de fournir les cours requis et qu'ils désirent en modifier le contenu, à rechercher de concert avec le directeur de l'Institut, des cours équivalents.*
- 6.5 *Chacun des Partenaires facultaires et leurs départements s'engagent à prévoir dans la charge de travail de leurs professeurs tous autres cours jugés indispensables au bon fonctionnement des programmes de maîtrise et de doctorat, selon l'entente intervenue entre l'Institut et la faculté concernée après consultation entre le directeur de l'Institut et le doyen de la faculté concernée.*

##### LES SEMINAIRES PLURIDISCIPLINAIRES

- 6.6 *L'offre des cours décrits dans la section des séminaires pluridisciplinaires apparaissant dans la description officielle des programmes et plus particulièrement à l'Annexe « C » des présentes relèvera de la responsabilité respective d'un Partenaire facultaire ou d'un de ses départements dont le nom apparaît en regard desdits séminaires comme en étant responsable.*
- 6.7 *Advenant le cas où la responsabilité d'un séminaire pluridisciplinaire est dévolue à un Partenaire facultaire ou à un de ses départements, le Partenaire*

<sup>1</sup> Annexe « B » : non jointe au Plan d'action

<sup>2</sup> Annexe « C » = Annexe 2 du Plan d'action



*facultaire concerné ou un de ses départements s'engage à prévoir dans la charge de travail de leurs professeurs le séminaire pluridisciplinaire dont le Partenaire facultaire ou un de ses départements assume la responsabilité.*

- 6.8** *L'Institut fera une mise à jour annuellement des séminaires pluridisciplinaires décrits à l'Annexe « C » et devra informer les Partenaires facultaires et leurs départements au plus tard le 31 décembre de chaque année du choix proposé des séminaires pour l'année académique suivante, des thèmes retenus, de l'unité ou du professeur ou du groupe de recherche responsable de tels séminaires tout en tenant compte des ressources disponibles.*
- 6.9** *Chacun des Partenaires facultaires et leurs départements s'engagent à informer le directeur de l'Institut au plus tard le 1<sup>er</sup> mars de chaque année du nom du professeur assigné au séminaire dont il a la responsabilité et, advenant qu'ils soient incapables de fournir eux-mêmes les ressources requises ou qu'ils désirent modifier les professeurs de leur faculté assignés à l'un de ces séminaires, à rechercher, de concert avec le directeur de l'Institut, des ressources équivalentes ou correspondantes.*
- 6.10** *Chacun des Partenaires facultaires et leurs départements conviennent de faire en sorte que les séminaires pluridisciplinaires prévus aux programmes de maîtrise et de doctorat rencontrent les critères ci-après décrits :*
- Au moins une offre de séminaire par concentration et par session = minimum 4 séminaires par an.
  - Maximum de 20 étudiants/séminaire.
  - Les thèmes des séminaires sont conservés pour une période minimale de 3 ans. Les thèmes sont choisis en fonction des principaux axes de recherche des groupes liés à l'Institut.
  - Au moins deux professeurs dont le degré de responsabilité est réparti entre eux et présents à toutes les séances selon leur degré de responsabilité.
  - Séminaires réservés uniquement aux étudiants de la maîtrise et du doctorat en études internationales.

LE COURS DE METHODOLOGIE (DOCTORAT)

- 6.11** *L'offre de cours de méthodologie (doctorat) relèvera de la responsabilité des Partenaires facultaires ci-après mentionnées et suivant un système d'alternance ci-après décrit :*

<b>2008-2009</b>	<b>Département de science politique</b>
<b>2009-2010</b>	<b>Département de science politique</b>
<b>2010-2011</b>	<b>Département de science politique</b>
<b>2011-2012</b>	<b>Faculté de droit</b>
<b>2012-2013</b>	<b>Faculté de droit</b>
<b>2013-2014</b>	<b>Faculté de droit</b>
<b>2014-2015</b>	<b>Département d'économie</b>
<b>2015-2016</b>	<b>Département d'économie</b>
<b>2016-2017</b>	<b>Département d'économie</b>

- 6.12** *Chacun des Partenaires facultaires ou de leurs départements qui assume la responsabilité du cours de méthodologie (doctorat) s'engage à inclure ce cours dans la charge de travail du professeur à qui ce cours a été assigné le cours de*

*méthodologie (doctorat) dont le Partenaire facultaire ou un de ses départements assume la responsabilité.*

LES ACTIVITES D'ENCADREMENT

- 6.13** *Chacun des Partenaires facultaires et de leurs départements s'engage à permettre à leurs professeurs qui en manifestent le désir d'exécuter des activités d'encadrement de thèses, de mémoires et d'essais.*